

Succession d une assurance vie

Par narnar, le 01/09/2016 à 21:04

[img]http://[/img]ma tante a fait un testament3 personnes a part egale se partage ses biens moi j ai une assurance vie a mon non doit elle etre partage dans le pot en commun?

Par Phany88888, le 01/09/2016 à 21:19

Bonsoir,

Si le contrat d'assurance vie vous nomme seul(e) bénéficiaire, il n'y a pas de raison que celle ci entre dans la succession. Vous serez donc seul(e) à en percevoir le montant.

Par narnar, le 01/09/2016 à 21:33

merci